

Un législateur paraguayen inculqué le jour même de sa promotion au Sénat



La Havane, 26 mai, (RHC)- Le juge paraguayen Gustavo Amarilla a confirmé l'ouverture d'un procès pour blanchiment d'argent et association criminelle contre le législateur Erico Galeano à compter de jeudi, jour où la justice électorale l'a proclamé sénateur élu.

L'autorité a déclaré au journal ABC Color que la ratification du procès de l'accusé, jusqu'à présent membre de la Chambre des députés, est possible conformément à la loi car cet organe a notifié jeudi à son encontre la privation de droits spéciaux, qui a été longtemps débattu par l'opinion publique.

Gustavo Amarilla, juge pénal des Garanties, a estimé que la Cour est donc en droit d'entamer la procédure contre Galeano, malgré la décision du Tribunal suprême de justice électorale (TSJE) de l'officialiser comme sénateur par le vote des élections générales du 30 avril.

Le juge a discrédité le concept de "double immunité" que M. Galeano, législateur du parti au pouvoir, avait revendiqué la veille lors d'une conférence de presse.

L'autorité judiciaire a nié que ce privilège existe dans la Constitution nationale, puisque "les fonctions de député et de sénateur ne sont pas compatibles", et a déclaré que les avantages pour l'accusé de la résolution du Tribunal suprême de justice électorale qui le désigne sénateur "seront étudiés".

Outre la détention provisoire de M. Galeano, le ministère public demande le gel ou le blocage de ses comptes dans les institutions financières, ainsi que l'interdiction de l'achat et de la vente de biens à son nom.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/323759-un-legislateur-paraguayen-inculpe-le-jour-meme-de-sa-promotion-au-senat>



Radio Habana Cuba